

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 2 843 923,80 euros
Siège social : 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
R.C.S. Paris 497 587 089

Rapport financier semestriel

Période close le 30 juin 2025

SOMMAIRE

I.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – PERIODE CLOSE AU 30 JUIN 2025	3
1.	Description de l'activité de la Société.....	3
2.	Faits marquants du 1 ^{er} semestre 2025.....	4
3.	Événements importants survenus depuis la clôture du 1 ^{er} semestre 2025	4
4.	Activité de la Société au 1 ^{er} semestre 2025.....	5
	4.1. Revenus	7
	4.1.1. Chiffre d'affaires	7
	4.1.2. Revenu des partenariats.....	7
	4.1.3. Autres produits de l'activité	7
	4.2. Dépenses opérationnelles	8
	4.3. Résultat financier.....	8
5.	Principaux risques et incertitudes pour le 2 ^{ème} semestre 2025.....	8
	5.1. Risque de liquidité.....	8
6.	Relations avec les parties liées	9
II.	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025	10
1.	Continuité d'exploitation	10
2.	Etats financiers	11
	Les états financiers sont présentés selon les principes comptables français.	11
	2.1. Tableau du bilan	11
	2.2. Tableau du compte de résultat	12
3.	Principes et méthodes comptables significatives.....	13
	3.1. Principes comptables.....	13
	3.2. Recours à des estimations et jugements	13
	3.3. Caractère saisonnier de l'activité	13
4.	Informations sectorielles.....	14
5.	Notes relatives au bilan et au compte de résultat	14
	5.1. Notes sur le bilan.....	14
	5.2. Notes sur le compte de résultat	20
III.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	22
IV.	RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – période close au 30 juin 2025

1. Description de l'activité de la Société

Depuis sa création en 2007, Advicenne (« la Société ») se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, médicament propriétaire de la Société en néphrologie, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. ADV7103 est commercialisé en Europe et en Grande-Bretagne sous le nom Sibnaya®.

Aux Etats-Unis, ADV7103 a obtenu le statut de médicament orphelin (« Orphan Drug Designation » ou « ODD ») dans l'indication en décembre 2022. En parallèle, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a accepté la préparation du dossier de demande d'AMM d'ADV7103 dans le traitement de l'ATRd aux Etats-Unis, à partir des données cliniques européennes. La Société prépare le dépôt du dossier et anticipe ce dernier au cours du T4 2025. Par ailleurs, la Société échange avec la FDA sur le développement d'ADV7103 dans la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine. ADV7103 a obtenu la désignation orpheline dans l'indication en mars 2024 aux Etats-Unis et en décembre 2019 et en Europe, dans le traitement de cette pathologie.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes. Le 19 décembre 2024, l'accord avec Primex Pharmaceuticals AG a été amendé. La Société recevra un total de 3,5 millions d'euros entre décembre 2024 et juin 2026 en trois versements, dont un de 1,75 million d'euros reçu en décembre 2024, un de 1 million d'euros en décembre 2025 et le dernier de 0,75 million d'euros en juin 2026. Une option de cession des droits hors Europe de 2 millions d'euros a également été agréée.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likoza® et Levidcen®, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant la France.

En 2024, Advicenne a poursuivi le développement pharmaceutique, clinique et réglementaire aux Etats-Unis, la croissance commerciale de Sibnaya® en Europe et au Moyen-Orient, ainsi que l'identification de nouveaux produits à distribuer sur le marché français.

Depuis le début de l'année 2025, Advicenne s'est concentrée sur le prochain dépôt de la demande d'enregistrement d'ADV7103 dans l'ATRd aux Etats-Unis et l'accélération de la commercialisation de Sibnaya®. L'extension de la visibilité financière de la Société permettra de servir ces objectifs.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer la croissance future de la Société. En parallèle, la Société travaille à une optimisation des coûts de production de son médicament Sibnaya®. Dans ce cadre, en 2024, la société avait mis un terme à un projet d'outil de production propriétaire dont les coûts de mise en œuvre et d'opérabilité ne présentaient pas d'avantage économique par rapport aux modes de production validés.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

Les activités de la Société sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. Faits marquants du 1^{er} semestre 2025

Le 23 janvier 2025, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 4,8 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Le 29 janvier 2025, Advicenne fait le point sur les récents échanges avec la FDA (Food and Drug Administration) sur le développement de ADV7103 dans la cystinurie aux Etats-Unis et annonce avoir franchi une étape clé.

Le 27 mars 2025, Advicenne annonce un exercice 2024 marqué par la bonne performance commerciale de Sibnaya® en Europe et des avancées réglementaires aux Etats-Unis.

Le 30 juin 2025, Advicenne confirme le dépôt prochain du dossier d'enregistrement d'ADV7103 aux Etats-Unis et sécurise ses moyens financiers par la restructuration de sa dette et le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

3. Événements importants survenus depuis la clôture du 1^{er} semestre 2025

Le 21 juillet 2025, Advicenne annonce avoir levé 2,6 millions d'euros dans le cadre de son augmentation de capital et étendu sa visibilité financière au troisième trimestre 2026.

Le 25 juillet 2025, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 2,6 M€ pour le premier semestre 2025.

Le 28 juillet 2025, Advicenne annonce l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché et du remboursement de son médicament Sibnaya® en Arabie Saoudite.

Le 26 août 2025, Advicenne annonce la publication dans Orphanet Journal of Rare Disease des résultats à long terme de l'étude européenne du traitement de l'ATRd par ADV7103.

4. Activité de la Société au 1^{er} semestre 2025

Les résultats semestriels de la Société sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024	Variation	
Chiffre d'affaires marchandises	2 672	2 423	249	10%
Prestations de services	110	-	110	-
Autres éléments de chiffre d'affaires	-	39	-39	-100%
Chiffre d'affaires total	2 782	2 462	320	13%
Revenu des partenariats	372	119	253	212%
Autres produits de l'activité (incl. CIR)	106	98	8	9%
Produits des activités ordinaires	3 260	2 679	581	22%
Coût de revient des ventes	-1 507	-1 067	-439	41%
Frais de recherche et développement	-2 016	-3 532	1 516	-43%
Frais de commercialisation et de marketing	-2 579	-1 368	-1 211	88%
Frais de structure et généraux	-1 435	-1 307	-127	10%
Résultat opérationnel	-4 276	-4 596	321	-7%
Coût de l'endettement financier net	-653	-634	-19	3%
Autres charges financières	-39	-61	22	-35%
Autres produits financiers	10	72	-62	-86%
Résultat financier	-683	-623	-59	9%
Résultat avant impôt	-4 958	-5 220	262	-5%
Impôts sur les résultats	1	6	-5	-83%
Résultat net	-4 957	-5 214	257	-5%

Les résultats semestriels, courants et non courants, de la Société sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024	Variation	
Chiffre d'affaires marchandises	2 672	2 423	249	10%
Prestations de services	110	-	110	-
Autres éléments de chiffre d'affaires	-	39	-39	-100%
Chiffre d'affaires total	2 782	2 462	320	13%
Revenu des partenariats	372	119	253	212%
Autres produits de l'activité (incl. CIR)	106	98	8	9%
Produits des activités ordinaires	3 260	2 679	581	22%
Coût de revient des ventes courant	-1 507	-1 035	-472	46%
Frais de recherche et développement courants	-2 016	-1 729	-287	17%
Frais de commercialisation et de marketing courants	-322	-603	281	-47%
Frais de structure et généraux courants	-1 322	-1 307	-15	1%
Résultat opérationnel courant	-1 907	-1 995	88	-4%
Taxes pharmaceutiques	-2 256	-765	-1 491	195%
Coût de revient des ventes non courant	-	-33	33	-100%
Frais de recherche et développement non courants	-	-1 804	1 804	-100%
Frais de structure et généraux non récurrents	-112	-	-112	-
Eléments opérationnels non courants	-2 369	-2 601	233	-9%
Résultat opérationnel	-4 276	-4 596	321	-7%
Coût de l'endettement financier net	-653	-634	-19	3%
Autres charges financières	-39	-61	22	-35%
Autres produits financiers	10	72	-62	-86%
Résultat financier	-683	-623	-59	9%
Résultat avant impôt	-4 958	-5 220	262	-5%
Impôts sur les résultats	1	6	-5	-83%
Résultat net	-4 957	-5 214	257	-5%

Les éléments non courants sont liés à :

- à l'impact des taxes et remises sur ventes dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration ; ces taxes et remises sont fixées par les autorités de tutelle. Elles sont constatées sur la base des meilleures estimations de la Société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration. Elles représentent 1,6 M€ au titre du premier semestre 2025 et 0,5 M€ au titre de la régularisation de l'exercice précédent ; elles représentaient 0,8 M€ sur le premier semestre 2024 ;
- aux coûts engagés dans le cadre de la restructuration de la dette bancaire de la Société (0,1 M€ au cours du premier semestre 2025) ;
- à l'appréciation des conditions économiques d'exploitation d'un nouvel outil industriel, malgré sa qualité technique confirmée lors des derniers travaux de développement, conduisant à constater une dépréciation de cet actif à hauteur de 1,6 M€ au premier semestre 2024 ;
- à l'adaptation de la structure organisationnelle de la société, entraînant une charge ponctuelle de 0,3 M€ au premier semestre 2024.

4.1. Revenus

4.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient :

- des ventes de Sibnayal® en France depuis avril 2021 et en Grande-Bretagne depuis juillet 2021. En Europe, les partenariats conclus permettent d'enregistrer le revenu lié au partage de valeur de ces accords sur Sibnayal® ; Sibnayal® est le principal contributeur des ventes et de la croissance de la Société ;
- ainsi que des ventes de Levidcen® et Likoizam®, produits pris en licence pour le marché français.

Pour la commercialisation en direct, les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'émission des factures.

Le chiffre d'affaires des partenariats est constitué des revenus sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat et d'éventuelles royalties générées par les ventes de produits réalisées localement par les partenaires commerciaux. Le revenu sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat est reconnu lorsque les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les revenus de royalties sont reconnus lors des ventes réalisées localement.

Les taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, les reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale sont constatées en dépenses opérationnelles (cf. 5.2.1).

4.1.2. Revenu des partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels. Pour les périodes décrites dans ce document, cela concerne essentiellement les royalties reçues par la Société sur les revenus générés dans le cadre des contrats de partenariats conclus pour la commercialisation de Sibnayal®.

4.1.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comprennent le crédit d'impôt recherche généré sur le premier semestre ainsi que les revenus liés à d'autres prestations ponctuelles.

4.2. Dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles courantes, hors coût des produits vendus, ressortent à 3,66 M€, stables par rapport au premier semestre 2024 sous l'effet combiné de plusieurs tendances :

- la hausse de 17% (+0,29 M€) des frais de recherche et développement est en ligne avec l'ensemble des activités tournées vers les Etats-Unis ;
- les frais de commercialisation et de marketing, constitués des dépenses (externes et frais de personnel) pour la promotion des produits sur les marchés français et britannique par le biais de l'information médicale par les responsables scientifique et commerciaux, les congrès, les symposiums (...) ont été réduits (-0,28 M€). Le modèle économique des médicaments orphelins présente un fort attrait grâce notamment à un accès au marché facilité, une période d'exclusivité commerciale et de protection de données, des prix élevés et des efforts commerciaux et promotionnels qui peuvent être limités ;
- les frais de structure généraux sont stables entre les deux périodes en raison du poids en 2025 des activités de conseils relatifs aux travaux aux Etats-Unis, et qui représentent une hausse de 0,13 M€. Retraité de cet effet, ces frais auraient poursuivi leur recul marqué depuis plusieurs années et représentant une économie de 10% entre les premiers semestres 2025 et 2024.

4.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort en perte de 0,7 M€ au 30 juin 2025 (0,6 M€ au premier semestre 2024) du fait des charges d'intérêt de 0,65 M€ sur le premier semestre 2025 principalement liées au tirage des deux premières tranches de l'emprunt BEI, respectivement de 7,5 M€ et de 5,0 M€, comme au cours du premier semestre 2024 (0,63 M€).

Les informations relatives à l'emprunt BEI sont indiquées dans la note 5.2.4 du chapitre II.

5. Principaux risques et incertitudes pour le 2^{ème} semestre 2025

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont similaires à ceux détaillés au chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel de la Société déposé le 29 avril 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet www.advicenne.com.

5.1. Risque de liquidité

La Société a procédé à la date d'arrêté des comptes, à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au quatrième trimestre 2026.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels.

6. Relations avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du conseil d'administration.

Aucune transaction n'a été conclue avec une partie liée sur la période.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

Advicenne est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers semestriels de la Société selon les principes comptables français au 30 juin 2025 arrêtés par le conseil d'administration le 19 septembre 2025.

Le 23 janvier 2025, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 4,8 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Le 29 janvier 2025, Advicenne fait le point sur les récents échanges avec la FDA (Food and Drug Administration) sur le développement de ADV7103 dans la cystinurie aux Etats-Unis et annonce avoir franchi une étape clé.

Le 27 mars 2025, Advicenne annonce un exercice 2024 marqué par la bonne performance commerciale de Sibnaya® en Europe et des avancées réglementaires aux Etats-Unis.

Le 30 juin 2025, Advicenne confirme le dépôt prochain du dossier d'enregistrement d'ADV7103 aux Etats-Unis et sécurise ses moyens financiers par la restructuration de sa dette et le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS.

Le 21 juillet 2025, Advicenne annonce avoir levé 2,6 millions d'euros dans le cadre de son augmentation de capital et étendu sa visibilité financière au troisième trimestre 2026.

Le 25 juillet 2025, Advicenne annonce que ses ventes brutes ont atteint 2,6 M€ pour le premier semestre 2025.

Le 28 juillet 2025, Advicenne annonce l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché et du remboursement de son médicament Sibnaya® en Arabie Saoudite.

Le 26 août 2025, Advicenne annonce la publication dans Orphanet Journal of Rare Disease des résultats à long terme de l'étude européenne du traitement de l'ATRD par ADV7103.

1. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au quatrième trimestre 2026, sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux de la Société ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels.

2. Etats financiers

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables français.

2.1. Tableau du bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	5.1.1	346	302
Immobilisations corporelles	5.1.2	132	226
Immobilisations financières		152	173
Total actif immobilisé		629	701
Stocks	5.1.6	1 427	1 682
Clients et comptes rattachés	5.1.3	3 344	3 190
Autres créances	5.1.4	697	544
VMP		-	-
Disponibilités	5.1.5	515	3 248
Charges constatées d'avance	5.1.4	118	142
Total actif circulant		6 100	8 806
TOTAL ACTIF		6 730	9 507

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
Capital social		2 465	2 465
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		6 653	6 628
Réserve légale		22	22
Report à nouveau		-28 187	-21 723
Résultat de l'exercice		-4 957	-6 464
Capitaux propres	5.1.7	-24 005	-19 073
Provisions pour risques		1 686	1 686
Provisions pour charges		41	32
Total des provisions		1 727	1 718
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5.1.8	18 589	18 104
Emprunts et dettes financières divers	5.1.8	83	83
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.1.9	1 629	2 031
Dettes fiscales et sociales	5.1.9	8 702	6 634
Dettes diverses			
Autres dettes	5.1.9	5	10
Total des dettes		29 008	26 862
Ecarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		6 730	9 507

2.2. Tableau du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Chiffre d'affaires	5.2.1	2 782	2 462
Production immobilisée	5.2.2	75	-
Autres produits d'exploitation	5.2.2	409	176
Total des produits d'exploitation		3 266	2 638
Achats de marchandises		637	433
Variation de stock		92	-2
Achats de matières et autres approvisionnements		304	354
Autres achats et charges externes		2 656	2 195
Impôts, taxes et versements assimilés	4.	2 206	899
Salaires et traitements		758	1 156
Charges sociales du personnel		337	580
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		405	1 704
Autres charges		247	17
Total des charges d'exploitation		7 641	7 335
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 376	-4 698
Autres intérêts et produits assimilés		-	28
Différences positives de change		0	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5.2.3	10	44
Total des produits financiers		10	72
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	8
Intérêts et charges assimilées		671	634
Différences négatives de change		9	8
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		14	45
Total des charges financières	5.2.3	693	696
RES ULTAT FINANCIER		-683	-623
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-5 058	-5 321
Total des produits exceptionnels		-	-
Total des charges exceptionnelles		-	9
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	-9
Impôts sur les bénéfices	5.1.4	-101	-117
RESULTAT DE L'EXERCICE		-4 957	-5 214

3. Principes et méthodes comptables significatives

3.1. Principes comptables

Les états financiers semestriels de la Société sont établis conformément aux principes comptables français.

S'agissant de comptes semestriels, ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives. Ainsi, ils doivent être lus en relation avec les états financiers individuels annuels de la Société établis selon les mêmes normes comptables françaises au 31 décembre 2024.

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers semestriels sont identiques à ceux retenus pour les états financiers individuels de la Société établis selon les normes comptables françaises au 31 décembre 2024.

Les normes d'application obligatoire au 30 juin 2025 n'ont pas eu d'impact significatif dans les résultats et la situation financière de la Société :

- nouveau règlement de l'ANC n°2022-06 concernant la modernisation des états financiers.

Les normes et interprétations d'application facultative au 30 juin 2025 n'ont pas été appliquées par anticipation. La Société n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions, des engagements de retraite, des ventes sous ATU/EAP/AAP et de l'emprunt BEI.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

3.3. Caractère saisonnier de l'activité

L'activité de la Société n'est pas considérée comme étant cyclique ou saisonnière.

4. Informations sectorielles

La Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutiques.

5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (en milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Immos incorporelles en cours	Total brut
Situation au 31 décembre 2023	147	65	163	375
Augmentations de l'exercice	11	91	11	113
Diminutions de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2024	146	156	174	477
Augmentations de l'exercice	174	11	65	249
Diminutions de l'exercice		-13	-174	-187
Situation au 30 juin 2025	320	154	65	539

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Immos incorporelles en cours	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2023	-30	-71	-	-101
Dotations de l'exercice	-22	-51		-73
Diminution de l'exercice				
Situation au 31 décembre 2024	-52	-123	-	-174
Dotations de l'exercice	-15	-16		-31
Diminutions de l'exercice		13		13
Situation au 30 juin 2025	-67	-126	-	-193

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Logiciels	Immos incorporelles en cours	Total net
Au 31 décembre 2024	269	33	-	302
Au 30 juin 2025	253	28	65	346

Au 30 juin 2025, comme lors des périodes précédentes, les frais réglementaires indispensables à la mise à disposition de Sibnaya® dans les pays d'Europe et dans les autres zones géographiques où sa distribution est envisagée, ont été activés pour 174 K€. L'amortissement de cet actif sur 10 ans a démarré au début de la période.

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ en juin 2021 et sont également amortis sur 10 ans, représentant la durée des brevets.

5.1.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (en milliers d'euros)	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2023	780	178	2 587	3 545
Augmentations de l'exercice	247		110	358
Diminutions de l'exercice	-29	-1	-339	-369
Situation au 31 décembre 2024	999	176	2 359	3 534
Augmentations de l'exercice	44	8		52
Diminutions de l'exercice		-94	-80	-174
Situation au 30 juin 2025	1 043	90	2 279	3 412

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2023	-764	-109	-	-873
Dotations de l'exercice	-152	-25	-2 279	-2 456
Diminutions de l'exercice	21	1		22
Situation au 31 décembre 2024	-895	-133	-2 279	-3 307
Dotations de l'exercice	-28	-4		-32
Diminutions de l'exercice		59		59
Situation au 30 juin 2025	-922	-78	-2 279	-3 280

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2024	104	43	80	226
Au 30 juin 2025	121	12	0	132

La valeur brute des immobilisations en cours et avances représentaient jusqu'au fin 2024 les versements effectués dans le cadre de la fabrication d'une nouvelle ensacheuse, et la part activable des montants de travaux de développement industriel pharmaceutique réalisés dans le cadre de ce projet.

Au premier semestre 2024, la société avait réévalué ce projet dont les coûts de mise en œuvre et d'opérabilité ne présentaient plus d'avantage économique par rapport aux modes de production validés. Les derniers travaux de développement avaient confirmé la qualité technique de la machine mais les conditions économiques d'exploitation avaient justifié la dépréciation de cet actif. La valeur de marché de cette machine avait été évaluée par la Direction à 0,7 M€, conduisant à constater une dépréciation de cet actif à hauteur de 1,5 M€ ; cette dépréciation était complétée sur la deuxième partie de l'année 2024 de 0,7 M€ afin de déprécier intégralement cet actif au 31 décembre 2024.

Lors du déménagement de la Société début 2025 pour des locaux plus adaptés à la structure organisationnelle actuelle, le mobilier, les agencements et les installations informatiques non nécessaires à la poursuite de l'activité ont été sortis de l'actif.

5.1.3. Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu (*)	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 30 juin 2025	3 593	397	3 196	-249	3 344
Situation au 31 décembre 2024	3 330	329	3 001	-140	3 190

Au 30 juin 2025, le poste client intègre 299 K€ d'effets à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de juillet 2025 et qui apparaissent en « Non échu »

(*) La part de créances non échues comprend également les factures à émettre pour 1,9 M€ au 30 juin 2025, dont celles liées à l'accord de décembre 2024 avec Primex Pharmaceuticals pour 1,75 M€.

5.1.4. Autres créances et charges constatées d'avance

AUTRES CREANCES ET CCA <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs - avoirs à recevoir	64	-
Créances sociales & fiscales (TVA, ...)	212	248
Associés - opérations sur capital	25	-
Crédit impôt recherche	395	295
Autres créances	697	544
CCA	118	142
Total	816	686

Le montant du Crédit Impôt Recherche (CIR) dans les comptes clos au 30 juin 2025 correspond essentiellement à 100 K€ relatifs à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses françaises de recherche et développement du premier semestre 2025, et à 295 K€ de créances relatives à l'exercice 2024.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2024 correspondait à la meilleure estimation du CIR au moment de l'établissement des comptes et demandé au titre de l'exercice 2024. Le CIR à recevoir au titre de l'exercice 2024 a été encaissé en juillet 2025.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les dépenses liées à l'activité en France (loyer, assurances, ...) et concernant en partie les périodes subséquentes, comme au 31 décembre 2024.

5.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Comptes bancaires courants	515	3 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie	515	3 247

5.1.6. Stocks

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Stocks de produits intermédiaires	1 049	1 250
Stocks de produits finis	204	186
Stocks de marchandises	183	263
Valeurs brutes	1 437	1 700
Dépréciations	-10	-18
Valeurs nettes	1 427	1 682

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnaya[®] destinés à être vendus.

Les marchandises correspondent aux produits Liko[®] et Levidcen[®], produits commercialisés en France.

Les dépréciations correspondent principalement aux produits avec une péremption courte.

Au 30 juin 2025, les produits intermédiaires entrant dans la composition et la fabrication de Sibnaya[®] ont été valorisés à 1 049 K€ : ce niveau de stock répond aux besoins du développement commercial de la Société.

5.1.7. Capital social

Au 30 juin 2025, le capital social s'établit à 2 464 734,20 €, comme au 31 décembre 2024.

Le capital social est composé de 12 323 671 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €.

Par ailleurs, 235 000 bons de souscription d'action ont été accordés par le Conseil d'administration le 18 septembre 2024; le versement correspondant à la souscription des détenteurs est enregistré pour 25 K€ dans le poste Primes d'émission.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été intégralement porté en report à nouveau.

5.1.8. Dettes financières

(en K€)	Montant initial	Durée	Date de début	Date de fin	Restant dû au 30 juin 2025
Emprunt BEI - tranche 1	7 500	60 mois	24/06/2020	24/06/2025	7 500
Emprunt BEI - tranche 1 - intérêts courus					3 054
PGE	4 300	12 mois - max 72 mois	16/10/2020	0,75% et 2,25%	2 361
PGE - intérêts courus					3
Emprunt BEI - tranche 2	5 000	60 mois	02/12/2022	02/12/2027	5 000
Emprunt BEI - tranche 2 - intérêts courus					671
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 800				18 589
Assurance prospection	276				83
Dettes financières	17 076				18 672

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement de la Société. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et initialement remboursable en une seule fois en juin 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. La deuxième tranche, remboursable en 2027, a été tirée en décembre 2022 pour 5 millions d'euros et initialement remboursable à terme, soit en 2027, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitants, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité, en ce compris le développement clinique des produits. Ces engagements sont respectés au 30 juin 2025.

Advicenne s'est aussi engagée à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 12 ans à compter du 31 janvier 2021 ; cette durée avait été relevée de 9 ans à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche intervenu en décembre 2022.

La restructuration de la dette bancaire, conclue à l'été 2025, a permis un report de 2 ans du remboursement du principal et des intérêts capitalisés, le remboursement de la première tranche étant maintenant attendu en juin 2027 et celui de la deuxième tranche en décembre 2029. Le taux d'intérêts de la première tranche a été revu à la hausse, porté de 8% à 9%, dont 4 % payables en numéraire et 5 % capitalisés. Les échéances des intérêts en numéraire seront dorénavant appelées chaque semestre. Quant aux redevances indexées sur le chiffre d'affaires, leur durée a également été étendue de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2034, et leur taux porté à 4% sur la tranche de chiffre d'affaires inférieure à 50 M€, avec maintien des taux actuels au-delà, sans ajustement par rapport au montant tiré à compter de l'exercice 2025.

Par ailleurs, en octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 M€, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été/automne 2021. Les premières échéances de remboursement ont démarré fin 2022 pour l'un d'entre eux et début 2023 pour le second.

La restructuration de la dette bancaire a aussi permis d'allonger de 2 ans la maturité de ce PGE et a entraîné la révision des taux liés.

Avances remboursables :

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la Société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ était contractuellement remboursable entre septembre 2024 et juin 2025, des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, pouvant intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

Le montant définitif de l'assurance prospection s'élève à 83 K€ et sera remboursé en 4 mensualités comme prévu au contrat initial, avec le bénéfice d'un report de 2 ans comme les autres dettes financières.

5.1.9. Fournisseurs et autres créiteurs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes sociales	713	765
Dettes fiscales	7 989	5 870
Autres dettes	5	10
Sous-total	8 708	6 644
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 629	2 031
TOTAL	10 336	8 675

Echéancement	30 juin 2025	31 décembre 2024
Inférieur à un an	7 622	2 967
Supérieur à un an	2 715	5 708
TOTAL	10 336	8 675

Les dettes fiscales contiennent principalement les estimations de reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société sous le statut d'accès précoce.

Les dettes fournisseurs s'élèvent quant à elles à 1,6 M€ au 30 juin 2025, en recul de 0,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2024 en raison de la gestion du besoin en fonds de roulement.

5.2. Notes sur le compte de résultat

5.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de marchandises et des prestations de service rendues par la Société :

CHIFFRE D'AFFAIRES (en milliers d'euros)	30 juin 2025		30 juin 2024	
Union Européenne	2 673	100%	2 245	93%
Reste du monde	-1	0%	177	7%
Chiffre d'affaires marchandises	2 672	100%	2 423	100%
Prestations de services	110		0	
Autres	-		39	
Chiffre d'affaires	2 782		2 462	

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likoza® et Levidcen®.

CHIFFRE D'AFFAIRES MARCHANDISES (en milliers d'euros)	30 juin 2025		30 juin 2024	
Union Européenne	2 673	100%	2 245	93%
Reste du monde	-1	0%	177	7%
Chiffre d'affaires	2 672	100%	2 423	100%

- Au premier semestre 2024, Sibnaya® avait généré des ventes brutes de 1,08 million d'euros (contre 0,97 million d'euros sur la même période en 2023) et avait continué de tirer la croissance globale d'Advicenne.
- Au premier semestre 2025, les ventes de Sibnaya® ont atteint 1,27 million d'euros, soit +17%. La performance a été particulièrement robuste en France avec une progression de 48%.
- Likoza® est commercialisé en France sous le statut d'Accès précoce. Ses ventes sont en hausse de 3% comparativement à la même période 2024, couvrant davantage que le léger retrait de 3% de Levidcen®. Rappelons que ces deux produits sont pris en licence.

5.2.2. Revenus des partenariats et autres produits

Les autres produits de l'activité et partenariats se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE ET PARTENARIATS (en milliers d'euros)	30 juin 2025		30 juin 2024	
Revenu des partenariats	372	77%	119	68%
Production immobilisée	75	15%	-	0%
Autres	37	8%	57	32%
Autres produits de l'activité et partenariats	484	100%	176	100%

Le revenu des partenariats s'élève à 372 K€ au 30 juin 2025, contre 119 K€ au 30 juin 2024 : il s'agit des redevances sur les ventes de Sibnaya® réalisées sur le semestre par les partenaires commerciaux d'Advicenne.

Les autres produits comportent différentes prestations de services rendues par Advicenne à ses partenaires ; elles enregistraient en 2024 les royalties reçues de Primex Pharmaceuticals AG sur les ventes d'Ozalin.

5.2.3. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Gains de change	0	1
Revenus des VMP	-	28
Autres produits financiers - produits nets sur cessions de VMP	10	44
Produits financiers	10	72
Intérêts des emprunts et royalties	-671	-634
Pertes de change	-9	-8
Autres charges financières	-14	-53
Charges financières	-693	-696
Résultat financier	-683	-623

La charge d'intérêts est principalement liée aux deux tranches tirées dans le cadre de l'emprunt BEI.

5.2.4. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont le président du conseil d'administration, le directeur général et le directeur général délégué.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en euros)	Total au 30 juin 2025	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 30 juin 2024	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués	493 815	290 520	203 295	346 341	288 329	58 012

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements important survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 19 septembre 2025

Didier LAURENS
Directeur Général

IV. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

nexbonis
advisory



ADVICENNE S.A.

R.C.S. Paris 497 587 089

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

NEXBONIS ADVISORY

7 rue Léo Delibes 75116 Paris - www.nexbonis.com

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

SAS au capital de 209 487 € SIRET 984 642 744 00028 CODE APE 69.20Z

Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris Ordre des experts-comptables de Paris

ADVICENNE S.A.

262 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES SEMESTRIELS

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Au Conseil d'administration de la société ADVICENNE S.A.,

En notre qualité de commissaire aux Comptes de la société ADVICENNE SA., et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité de la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2025, et couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, telle qu'elle est jointe au présent rapport.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration de cette société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué cet examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toutes personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires. Les contrôles effectués lors d'un examen limité sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Les normes d'un examen limité requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalies significatives. En conséquence, l'assurance obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité de la situation intermédiaire et l'image fidèle qu'elle donne du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Paris, le 19 septembre 2025

Le commissaire aux comptes

NEXBONIS ADVISORY
Jean-Baptiste BONNEFOUX